

PARTIE II, SECTION III

RESSOURCES ET MÉCANISMES FINANCIERS

Introduction

Une grande partie de l'activité du Canada en ce qui concerne les ressources et mécanismes financiers nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 dans les pays en développement prend la forme d'interventions financées par le gouvernement fédéral au titre du Programme d'APD et du Plan vert.

Partenariats internationaux

Le Plan vert a reconnu l'importance des partenariats internationaux et a dégagé des ressources nouvelles et supplémentaires pour la réalisation de mesures internationales de suivi à la CNUED. Figurent parmi les initiatives cruciales qu'appuient les ressources provenant du Plan vert : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM) et le Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des crédits du Plan vert sont également affectés à des activités bilatérales précises, par exemple, le Programme international des forêts modèles, décrit à la Partie I, et un programme bilatéral avec le Mexique.

Il a été convenu, lors de la CNUED, que le Fonds pour l'environnement mondial constituerait le principal mécanisme par lequel des ressources nouvelles et supplémentaires seraient acheminées pour aider les pays en développement à s'attaquer à des problèmes environnementaux déterminés de portée mondiale. Le Canada a affecté 25 millions de dollars à la phase pilote du FEM. Des négociations sur la reconstitution des ressources du FEM et sur sa restructuration sont en cours. À la Conférence de Rio, le Canada a annoncé son intention de prendre en charge sa juste part de la reconstitution des ressources qui fait actuellement l'objet de négociations.